



PHILIPPE GROSVALLLET

Président du Conseil Départemental 44

Pourquoi et comment une collectivité comme le Conseil Départemental rencontre-t-elle les aspirations du monde paysan sur la problématique de l'installation agricole ?

L'agriculture, même sur un territoire très urbanisé reste un enjeu central. Le renouvellement des générations est un défi de taille à assurer. Si demain 50% des agriculteurs viennent du milieu non agricole, il faut agir sur tous les leviers :

- **le FONCIER** est central avec une pression démographique, du développement industriel et de l'eau présente partout
- **le BIO** : répondre à la demande sociétale tout en agissant sur tous les leviers : resto co, vente directe, innovations sur les filières

- **la COOPERATION** : il existe des CUMA, des coopératives comme Terrena pour la transformation, pour la vente mais l'acte de production et la distribution finale, c'est encore là où il y a le moins de coopération.

Et bien d'autres sujets nous réunissent car, par ailleurs, l'agriculture ne vit pas en vase clos et n'échappe pas aux problématiques actuelles. Lien entre le travail et l'économie, le salaire universel, l'ubérisation... La société avance et l'agriculture évolue !



**DÉVELOPPER
L'ENTREPRENARIAT
AGRICOLE
DES PERSONNES
NON ISSUES
DU MILIEU AGRICOLE
POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX
DU RENOUVELLEMENT
DES GÉNÉRATIONS**



STÉPHANE BOSSUET

*Président de Coopérer pour Entreprendre
réseau national des Coopératives d'Activité et d'Emploi
(CAE)*

Les CAE existent depuis plus de 15 ans, la Loi ESS de 2014 reconnaît le statut d'entrepreneur salarié associé ainsi que les structures porteuses que sont les CAE. Aujourd'hui, il existe des CAE généralistes mais aussi des CAE spécialisées dans des secteurs d'activités réglementés comme le bâtiment, le service à la personne, le champs artistique et culturel et le petit dernier qui nous concerne : le champs agricole.

Depuis 15 ans, les CAE cherchent à répondre de manière coopérative aux mutations de l'emploi, du rapport au travail qui traversent la société. Les NIMA dont on parle en agriculture sont traversés par les mêmes tendances que dans le public des autres CAE : des personnes en reconversion professionnelle pour lesquels la mutation de l'emploi se traduit par un fantasme du travail

indépendant. Comment les CAE peuvent être une sécurisation du travailleur autonome en rompant avec l'isolement et la précarité? La proposition des CAE consiste à proposer un régime entrepreneur salarié en devenant associé de la coopérative (SCOP ou SCIC) : on est salarié par son statut social mais entrepreneur sur sa façon de travailler : on revendique une autonomie et une garantie sociale. On a donc une mutualisation de services mais aussi une implication dans un projet collectif, acapitalistique.

Comment cette proposition de CPE ou aussi de COPEA se marie-t-elle à la filière agricole ? Nous sommes dans l'expérimentation. Le statut amène les gens à faire un choix de rester sociétaire sinon ils quittent la coopérative. Ce statut d'entrepreneur salarié associé représente un sacré pas pour le milieu agricole et son imaginaire d'agriculteur entrepreneur de son exploitation agricole. Néanmoins, la questionnement commence à être posé par l'arrivée de nouvelles populations qui ont des représentations radicalement différentes concernant la qualité de vie au travail, la mobilité professionnelle, le rapport au capital et à la propriété qui pourraient bien ouvrir des possibles.

La coopération agricole porte un historique qui pourrait bien être aussi remodelé par le modèle CAE : Comment ce système peut réguler le risque d'auto exploitation qui est aussi un risque en agriculture, comment le collectif soutient ce travail? Qu'ouvre donc le statut d'entrepreneur salarié comme outil de régulation et de création d'autres formes de coopération sur l'embauche, sur les filières...?

On a besoin de croiser les expertises entre les réseaux pour avancer et favoriser l'évolution des outils et des schémas de pensée.





CHRISTÈLE MAYSTRE

*Direction de l'Agriculture au Conseil Régional
Centre Val de Loire*

L'objectif politique du Conseil Régional est d'accompagner tous les porteurs de projet avec une politique de soutien à l'installation transmission construite sur le long terme avec l'ensemble des partenaires, Chambre d'agriculture et ARDEAR. Il s'agit de mutualiser les moyens financiers avec l'Etat pour mettre en œuvre et compléter le dispositif national d'aide à l'installation réglementé au niveau européen : avec l'accompagnement notamment des plus de 40 ans, des hors cadre familial, de la transmission.

Le test d'activité est apparu comme un outil intéressant pour ces publics spécifiques mais il fallait, pour amplifier son effet, pouvoir répondre aux problématiques de

l'élevage et plus uniquement sur le maraîchage.

Financé sur un Programme Européen pour l'Innovation (PEI), le stage paysan créatif et la structuration de la CIAP sont un investissement complémentaire en parallèle du système d'aide national, du fond régional de garantie agricole développé avec la SIAGI et des partenariats avec la SAFER et Terre de Liens sur le foncier, pour faire face au défi du renouvellement des générations en agriculture.

On a vraiment travaillé en coproduction, élus, techniciens et ARDEAR pour aboutir à un projet structuré avec et pour le territoire.



GREGORY GENDRE

Maire de Dolus d'Oléron Nouvelle Aquitaine

Nous sommes une commune sur une île. Ici, tout coûte cher quand on importe tout. Et qui plus est, ça génère du carbone : il y a donc une vraie urgence à travailler sur la résilience territoriale. Nous avons été élus sur un programme électoral pour une transition économique et écologique : le littoral, l'eau, le foncier passés au prisme du changement climatique. En matière de développement économique, l'agriculture est aussi importante que les zones d'activité avec des gros chantiers autour de l'urbanisme (PLU, règlement foncier, SCOT trame verte et bleue). On avait à réguler les friches agricoles qui allaient de pair avec le développement du tourisme et du loisir, la qualité de l'eau. Je me suis fait connaître pour avoir refusé le permis de construire à une petite PME qui voulait s'installer pour faire des hamburgers. On a choisi de partir sur un modèle alternatif avec la mise en place d'un espace test en maraîchage biologique en lien avec le développement de l'alimentation bio et locale : avec la cantine avec plus de bio à coût constant pour les familles, avec la restauration privée : plateforme pour les derniers kilomètres, comment le goût peut être une aventure et un enjeu économique touristique et politique. Tout ça nous mène jusqu'au PAT et le travail sur les filières, les réseaux et des modèles alternatifs à développer. Une opportunité foncière pour la commune, des personnes disponibles pour accompagner la dynamique : le bon temps pour vous rejoindre sur le projet.





EMMANUEL MARIE

Paysan Président de l'ARDEAR Normandie

Je suis paysan dans le Calvados, paysan pour les céréales et associé à une SCOP pour la boulangerie. Je ne suis pas du milieu agricole, mes parents ne sont pas agriculteurs, la réticence du milieu agricole par rapport au statut d'entrepreneur salarié, je ne la comprend pas. La mobilité professionnelle est une réalité commune aujourd'hui, tout le monde change de travail au cours de sa vie. Alors qu'en agriculture, quand tu arrêtes d'être agriculteur, c'est vécu comme un échec.

Il y a aussi des spécificités du milieu agricole, dans la relation au travail, dans les relations au travail, notamment, toutes les coopérations et les entraides qu'on ne voit pas forcément quand on vient de l'extérieur. Il y a une vraie richesse à chercher des pistes d'évolution en faisant des parallèles avec d'autres milieux.

Sur la protection sociale, par exemple, les NIMA ont beaucoup à apporter. Elle n'est pas digne en agriculture, mais pour beaucoup, elle coûte déjà et toujours trop cher; les salariés bénéficient d'un régime plus protecteur mais ont intégré que c'était l'employeur qui la payait alors qu'elles sont retenues sur leur salaire. L'entrepreneur salarié dans une coopérative a, lui, la protection et la conscience de la payer et la partager.

De la même façon, sur le rapport au capital, il y a un vrai enjeu à développer du travail dont la rémunération se fait au cours de l'activité et non à la sortie quand on revend le capital au repreneur qui s'endette etc... Quel est encore le sens à vivre pauvre pour mourir riche à la transmission, quand celle-ci est encore possible? Les formes sociétaires agricoles peuvent s'adapter à cette réalité avec une partie du capital qui reste affectée à l'entreprise. Le dispositif CIAP peut le permettre.

Je devais parler de la place centrale que doivent occuper les paysans dans l'organisation d'une CIAP. Il est primordial, pour agir sur ces sujets, de partir des premiers concernés et leurs problématiques. Penser et vivre comment être paysan autrement nécessite, certes, de jouer l'ouverture pour faire le pas de côté nécessaire au changement de point de vue qui fait bouger. Mais c'est mené à partir des acteurs et de leurs préoccupations que ce travail prend force et racine dans le milieu.

Ainsi, on ne peut pas se satisfaire de penser la sécurisation individuelle du travailleur par son statut. Pour faire système, nous avons à accompagner la rénovation des systèmes économiques de production : des moyens de production, des micro filières ou filières de distribution, l'organisation de l'entraide... Et là, le dispositif CIAP a quelque chose d'intéressant à proposer dans cette connaissance fine développée sur l'expérience de s'installer hors cadre familial et ses ressorts, sur l'organisation collective que la structure orchestre, et in fine sur la possibilité de construire et porter une parole collective reconnue et identifiée.



LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



31 Bd Albert Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 - Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr - www.ciap-pdl.fr

